

AVIS

RUR.20.059.AV-Nature

Demande de dérogation émanant de Natagora concernant la capture, au niveau de trois sites protégés, d'individus de différents groupes d'espèces (lépidoptères-hétérocères, insectes pollinisateurs et micromammifères) dans le cadre d'une étude d'incidences et d'impacts de l'éclairage extérieur sur notre environnement en province de Liège et du Luxembourg (Projet Interreg Smart Light)

Avis adopté le 6/03/2020

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande

Demandeur : SPW – Département de la Nature et des Forêts – Direction de la Nature
Structure consultée : Pôle Ruralité - Section Nature
Type de dossier : Demande de dérogation aux mesures de protection des espèces animales et/ou végétales
Date de réception : 21/02/2020 (copie avancée par mail), 02/03/2020 (courrier)
Références : DNF/DNEV/JPB/SLA/2020-PA-06 Sorties 2020 : 2621

Avis

Référence légale : Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature
Délai de remise d'avis : 45 jours
Préparation de l'avis : Réunion du 03/03/2020 (reconvoquée le 06/03/2020)

AVIS

Réuni ce 6 mars 2020 (réunion convoquée faute d'avoir satisfait au quorum de présence le 3 mars 2020), le Pôle "Ruralité" Section "Nature" **accepte** que soit accordée la dérogation demandée.



Philippe BLEROT
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »